



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **L'adhésion** à l'association Bon'Eure de Vivre implique de s'acquitter de la cotisation annuelle ; et pour tout nouvel adhérent, au maximum après deux participations à une activité.

- **Assurances** : l'association a souscrit un contrat « multirisque Association » et un contrat « assurance groupements sportifs » -compte-tenu des activités cyclistes et de randonnées- auprès de AXA, garantissant la responsabilité de l'association et ses organisateurs.

Cette assurance ne garantit pas les adhérents à titre individuel. Il est recommandé à chaque participant de vérifier les conditions de sa garantie personnelle (responsabilité civile) auprès de son assureur.

AXA propose par ailleurs une assurance sportive individuelle, rattachée à notre contrat : se renseigner près d'un membre du bureau.

Le matériel personnel (appareil-photo, caméra... etc) n'est pas couvert par l'association.

Pour le bon fonctionnement des activités proposées, les règles suivantes sont appliquées :

- Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité dictées par l'animateur (équipement, chaussures, gilets, casques vélo...) La responsabilité de l'association ne saurait être mise en cause en cas de non-respect de ces consignes.

- Avant chaque activité, les participants doivent s'inscrire et signer la liste d'émargement préconisée par la compagnie d'assurances.

- Les personnes mineures sont acceptées, accompagnées et sous la responsabilité d'un adulte.

- Toute personne qui quitte une activité en cours doit prévenir l'animateur.

Motif d'exclusion :

- non-respect des consignes lors des activités,
- comportement pouvant mettre en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants,
- non-paiement de la cotisation après deux participations.

Nom prénom : Lu et approuvé

Adresse : Le :

..... Signature :

Fait en deux exemplaires, dont un à renvoyer à Bon'Eure de Vivre

Siège social : BON'EURE DE VIVRE Mairie 27530 ÉZY-SUR-EURE

Présidente : Laurence ASTRU 06 86 74 16 16

Association loi 1901, pour la promotion de la qualité de la vie

<http://boneuredevivre.com>

boneuredevivre@gmail.com



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- **L'adhésion** à l'association Bon'Eure de Vivre implique de s'acquitter de la cotisation annuelle ; et pour tout nouvel adhérent, au maximum après deux participations à une activité.

- **Assurances** : l'association a souscrit un contrat « multirisque Association » et un contrat « assurance groupements sportifs » -compte-tenu des activités cyclistes et de randonnées- auprès de AXA, garantissant la responsabilité de l'association et ses organisateurs.

Cette assurance ne garantit pas les adhérents à titre individuel. Il est recommandé à chaque participant de vérifier les conditions de sa garantie personnelle (responsabilité civile) auprès de son assureur.

AXA propose par ailleurs une assurance sportive individuelle, rattachée à notre contrat : se renseigner près d'un membre du bureau.

Le matériel personnel (appareil-photo, caméra... etc) n'est pas couvert par l'association.

Pour le bon fonctionnement des activités proposées, les règles suivantes sont appliquées :

- Chaque participant doit se conformer aux règles de sécurité dictées par l'animateur (équipement, chaussures, gilets, casques vélo...) La responsabilité de l'association ne saurait être mise en cause en cas de non-respect de ces consignes.

- Avant chaque activité, les participants doivent s'inscrire et signer la liste d'émargement préconisée par la compagnie d'assurances.

- Les personnes mineures sont acceptées, accompagnées et sous la responsabilité d'un adulte.

- Toute personne qui quitte une activité en cours doit prévenir l'animateur.

Motif d'exclusion :

- non-respect des consignes lors des activités,
- comportement pouvant mettre en danger la sécurité du groupe ou le bien-être des participants,
- non-paiement de la cotisation après deux participations.

Nom prénom : Lu et approuvé

Adresse : Le :

..... Signature :

Fait en deux exemplaires, dont un à renvoyer à Bon'Eure de Vivre

Siège social : BON'EURE DE VIVRE Mairie 27530 ÉZY-SUR-EURE

Présidente : Laurence ASTRU 06 86 74 16 16

Association loi 1901, pour la promotion de la qualité de la vie

<http://boneuredevivre.com>

boneuredevivre@gmail.com